



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Implication des retraités dans le cadre du service civique

Question écrite n° 12875

Texte de la question

Mme Valérie Petit appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur l'implication des retraités dans le cadre du service civique. Par leur expérience, ceux-ci pourraient participer à la sensibilisation des jeunes sur des questions telles que la fraternité, le respect et le vivre ensemble dans le cadre du service civique. Alertée par un habitant de sa circonscription à la retraite, celui-ci considère que les retraités pourraient s'investir sur ces questions, considérant que l'évolution négative des comportements, l'absence grandissante de fraternité, les défaillances de l'éducation parentale et l'accroissement de l'irrespect sont de plus en plus préoccupants. À la suite de ces remarques, elle souhaiterait savoir dans quelle mesure le Gouvernement pourrait favoriser l'implication des retraités dans le cadre du service civique et ainsi faire profiter l'ensemble de la population de leur expérience et de leurs savoirs.

Texte de la réponse

De nombreuses enquêtes et recherches en sciences sociales témoignent de l'attachement des jeunes aux valeurs démocratiques et républicaines, qui réfutent l'image d'une jeunesse massivement désengagée, en retrait ou passive. L'implication croissante des jeunes dans le cadre du service civique, par des actions de bénévolat montre le désir d'engagement en faveur de l'intérêt général et de participation à la vie publique. Sondages, enquêtes d'opinion donnent tous des résultats convergents, mettant en évidence cette volonté d'engagement de la jeunesse. Cet engagement est notamment motivé par leur volonté d'agir pour les autres, de mener des actions concrètes en faveur d'une plus grande cohésion sociale. Favoriser cette cohésion sociale passe nécessairement par une démarche de solidarité intergénérationnelle. Au sein des organismes sans but lucratif qui accueillent le plus grand nombre de volontaires, les bénévoles accompagnent les engagés de service civique dans leurs missions, leurs parcours d'engagement. En effet ils assurent, dans une démarche de partage de savoirs être et faire, le tutorat des jeunes engagés et les accompagnent dans la définition de leurs projets d'avenir en les guidant dans leurs réflexions afin qu'ils soient en capacité de formaliser leurs projets. En 2018, 35 % des bénévoles sont âgés de plus de 65 ans. De la même manière les engagés de service civique accompagnent les aînés dans le cadre de missions de solidarité intergénérationnelles. Le programme Monalisa, qui propose notamment des missions sur le thème de la lutte contre l'isolement des personnes âgées, en est l'illustration. L'implication des aînés dans la mise en œuvre du service civique est importante et doit donc être favorisée. C'est pourquoi les pouvoirs publics et les acteurs associatifs s'allient pour encourager l'engagement des seniors. Ainsi et à titre d'exemple, la Caisse nationale d'assurance vieillesse, les caisses de retraite, l'association France Bénévolat mettent en œuvre des actions visant à encourager l'engagement des seniors via notamment des brochures d'information, la mise en place d'un site internet dédié : <http://www.pourbienvieillir.fr>. Au-delà du service civique, la réserve civique et ses réserves thématiques en particulier la réserve citoyenne de l'éducation nationale doivent favoriser l'implication, notamment des aînés, auprès des jeunes.

Données clés

Auteur : [Mme Valérie Petit](#)

Circonscription : Nord (9^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12875

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : [Éducation nationale](#)

Ministère attributaire : [Éducation nationale et jeunesse](#)

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [2 octobre 2018](#), page 8666

Réponse publiée au JO le : [1er janvier 2019](#), page 12412